AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5044
FR0011950732-FS1316

18 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELIOR GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 novembre 2020, la Caisse de dépôt et de placement du Québec (65 rue Saint-Anne, Québec, Canada, G1R 3X5) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 novembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir, à cette date, 7 472 241 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,29% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ELIOR GROUP sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 18 novembre 2020, 3 459 600 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 1,99% du capital et des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 174 147 823 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.